

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du Triathlon 2023. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Accès du Camping, Impasse du Camping, Kurzacht, rue de Trèves, route du Vin, Piste cyclable nationale 3**
Début : **Dimanche, 30 avril 2023 à 10h00**
Fin : **Dimanche, 30 avril 2023 à 19h00**
Motif : **Triathlon 2023**
Règlement : **GRE-074-2023**

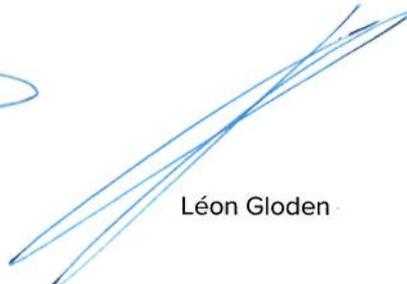
Grevenmacher, le 21 avril 2023

La secrétaire communale
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

Le bourgmestre



Léon Gloden

